



Accueil Paysan Occitanie PM
1, avenue Salvador Allende - 11 300 LIMOUX
E.Mail : occitanie.pm@accueil-paysan.com
www.accueil-paysan-occitanie.com

La campagne à bras ouverts !

Accueil
Paysan

SOMMAIRE

Mon engagement à Accueil Paysan.....	1
Témoignage vidéo.....	1
La Com.....	2
Les aides régionales.....	2
La truie qui file, dans le Tarn.....	3
Le bon plan d'Olivier.....	4
La carte IGN.....	4
Le droit à l'image, ça vous parle ?.....	4
L'Agenda.....	6
Présentation d'un séjour en Aveyron.....	6

La Jumenterie du Pech Blanc: témoignage-vidéo de Jean-Baptiste, paysan-accueillant à Thémimettes dans le Lot.



MON HISTOIRE ET ENGAGEMENT À ACCUEIL PAYSAN

J'ai quitté en 1975 «pour un ou deux ans» mon travail et ma future maîtrise (tous deux liés au métier hospitalier, service psychologie) afin de parcourir le monde et vivre différentes expériences : de l'Iran juste avant la révolution aux bouddhas géants en Afghanistan, aux sublimes couchés de soleil en Asie, ou dans la boue avec les femmes à Greenham Common luttant contre les missiles nucléaires américains, apprenant à traire les vaches, à moudre la farine, fabriquer le tofu, à cuisiner dans un hôtel végétarien...

Je suis enfin arrivée en France un vendredi d'avril 1982 pour aider à créer un jardin de permaculture près de Limoux avec Émilie Hazelip (agronome et naturaliste espagnole pionnière de la permaculture en France). Je ne suis jamais partie.

J'ai ainsi fait un retour à la nature.

Au cours des années suivantes, j'ai rencontré mon partenaire, fondé une famille et commencé la longue histoire de La Valdieu, une ferme de cinquante hectares en ruine dans la Haute Vallée de l'Aude, près du pic de Bugarach, sans autres ressources que beaucoup d'énergie, nos mains, un peu de connaissances et des amis.

Nous avons ouvert quelques chambres d'hôtes avec de la nourriture végétarienne pour que les gens se resourcent dans la nature ; un nouveau concept à l'époque, mais qui est aujourd'hui devenu un réel besoin sociétal.

Nous avons utilisé l'argent des chambres d'hôtes pour financer les activités agricoles, comme acheter notre premier tracteur, un Massey Ferguson modèle 1957 aux freins délicats...

Notre première vache, une Suisse (brune des Alpes), venait de chez nos voisins. Elle n'a donné que des femelles et notre troupeau laitier est passé à neuf vaches. Nous faisons le fromage sur la cuisinière. Mais, en définitive, les normes sont entrées en vigueur et nous avons changé de direction pour élever des chevaux pour le sport et le loisir.

En 1992, nous avons rencontré Richard le Masson et Nelli sur un projet pour héberger dans nos fermes les femmes réfugiées et leurs enfants venant de Bosnie.

Richard m'a donné une liasse de papiers concernant Accueil Paysan. J'y ai alors jeté un coup d'œil en pensant : « trop de paperasse à remplir », « quel était notre projet de toute façon... », bien que paysan soit, je pense, un mot plus noble en France qu'au Royaume-Uni où celui-ci est souvent utilisé de manière péjorative.

Le dossier est donc resté sur le bureau pendant de nombreuses années jusqu'à ce que Richard me relance et cette fois, j'ai fait de mon mieux pour remplir la plupart des cases. Je suis alors devenue adhérente.

J'ai assisté à ma première AG Aude/PO en 2012 à Ansignan, et j'ai « accidentellement » levé la main pour faire partie du conseil d'administration. J'ai adoré ma première AG surtout



Aides à l'investissement

La Région vient de mettre en place de nouveaux dispositifs régionaux PASS et Contrat Agritourisme 2021. Ces dispositifs permettent une meilleure lisibilité et une cohérence de l'accompagnement régional sur ce secteur avec une ligne de partage plus claire des dispositifs :

- le **Contrat Agritourisme** accompagne des projets structurants sur deux ans et vise une montée en gamme, la création d'emploi et la performance économique.

Plus d'info sur le site de la Région : www.laregion.fr/Contrat-Agritourisme

- le **PASS Agritourisme** permet de répondre de manière ciblée et réactive à des besoins à court terme et ponctuels.

Plus d'info sur le site de la Région : www.laregion.fr/PASS-Agritourisme

ou contactez Armandb pour plus d'info !

l'après-midi où j'ai découvert un nouveau paysage et un nouveau patrimoine : le viaduc d'Ansignan (ci-dessous).



Depuis, je suis devenue coprésidente (personne d'autre ne voulait le job et ma main était encore levée!). Pendant mes fonctions, j'ai vite réalisé que les gens parlaient avec des codes comme InPACT, DIRECCTE, FADEAR, FDVA, CD11... (et un nouvel acronyme en 2021, PAPAPAP!).

En tant que coprésidente, j'ai automatiquement fait partie du CA Languedoc Roussillon, voyageant plus loin, découvrant de nouveaux coins de cette belle région, rencontrant plus

de gens, écoutant plus d'histoires, échangeant des points de vue et refaisant le monde.

Et puis, à la première assemblée générale nationale, tous les grands noms étaient là. Il va sans dire que j'ai à peine ouvert la bouche (surtout avec mon British accent). Et pour la première fois, j'ai senti le parfum de la « politique »!

Mais le plus important dans tout cela, c'était la rencontre avec d'autres personnes, un nouveau groupe d'amis aux idées similaires, dans le même panier ou parfois, dans le même pétrin, luttant pour garder nos fermes, pour faire accepter l'agritourisme comme partie intégrante de l'identité agricole, pour avoir également plus de clients si je peux m'exprimer ainsi.

Il y a près de trois ans, j'ai encore levé la main et avec Véro Gault-Girma et Marie Gimenez nous faisons coprésidence à trois en Occitanie. À présent, je connais les codes du réseau et je m'arrête là.

Quelle belle aventure! Je ne lèverai plus la main...quoi que ?

Patricia Cooper

LE SALON À LA FERME DU 27 FÉVRIER AU 7 MARS

L'édition 2021 du Salon international de l'Agriculture ayant été annulée, la Confédération paysanne a décidé de faire salon partout en France. Nous organisons du 27 février au 7 mars, avec notre réseau, des fermes ouvertes pour faire découvrir, au plus près du terrain, l'agriculture paysanne. Ces moments de rencontre, 100 % paysans, seront l'occasion d'engager le débat avec les élus locaux, les responsables politiques nationaux et européens et les citoyennes et citoyens, qui chaque année sont de plus en plus nombreux à se rendre au SIA. Plutôt que le greenwashing omniprésent au Salon de l'Agriculture, quelle meilleure vitrine que le terrain et quel meilleur discours que nos pratiques ?

Dossier de presse : <https://lc.cx/SalonConf>

Carte des fermes ouvertes : <https://lc.cx/Carte>

Enfin, pour les structures adhérentes qui participent à l'événement Salon à la Ferme, organisé par la Confédération paysanne en remplacement du Salon de l'Agriculture, des supports de

communication sont à votre disposition. Notamment une nouvelle plaquette d'information sur le thème « Accueil Paysan, acteur de l'accompagnement et de l'installation en milieu rural ».

Pourquoi cette plaquette ?

Accueil Paysan contribue depuis plus de 30 ans à l'installation et au maintien des activités en milieu rural. Le projet PNDAR autour du métier de Paysan Accueillant Aménageur nous a permis d'aller plus loin dans la réflexion et dans les propositions d'action. Pourtant, des échanges que nous avons eus entre adhérents Accueil Paysan, avec les réseaux partenaires (InPACT en particulier) et les autres acteurs du développement agricole et territorial, nous ont fait prendre conscience que nous étions trop peu souvent identifiés comme acteurs de l'accompagnement et de l'installation agricole. Il nous appartient donc de montrer qu'Accueil Paysan est force de proposition dans ce domaine. Cette plaquette est l'un des outils pour cela.

La plaquette : <https://lc.cx/DepliantEvent>



NOUVELLES DE LA FERME DE LAVERGNE, GÎTE DE LA TRUIE QUI FILE À NOAILHAC DANS LE TARN

Pendant le confinement, les travaux sont allés bon train.

Après avoir terminé sa cabane (le dôme), Dominique a décidé, avec les moyens du bord, d'aménager une roulotte en bois (genre roulotte de plage des années 1900) en salle de bains et toilettes sèches pour les usagers de la cabane (pèlerins de la voie d'Arles de Saint-Jacques-de-Compostelle, randonneurs d'une nuit, ou simplement amoureux des sites insolites).

Le style du 20^e siècle a été préservé grâce au réemploi des matériaux utilisés et des objets de l'époque récoltés sur le lieu.

N'hésitez pas à venir dormir dans la Jaça de la Pastra (la jasse de la bergère), posée au beau milieu d'un tout nouveau jardin botanique...

*Dominique et Danièle
Gîte de la truie qui file
(AP81)*



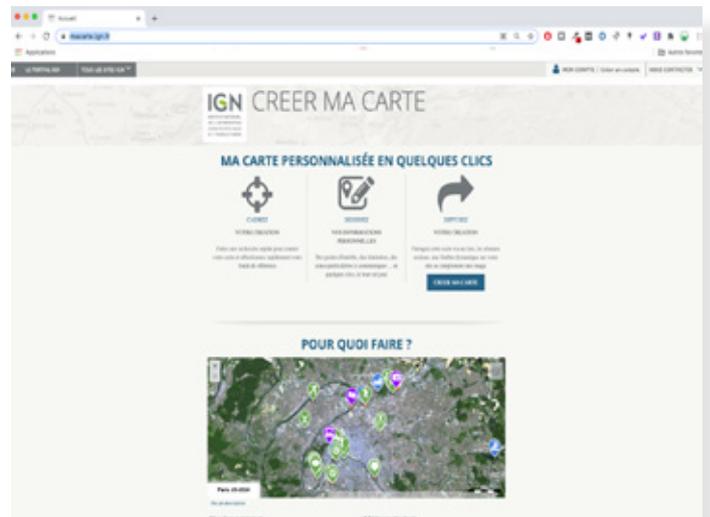


Cliquez sur
la vidéo
(1'52 min)

MA CARTE PERSONNALISÉE EN QUELQUES CLICS !

Facile à utiliser, ce service de carte personnalisée vous permettra de mettre à disposition pour vos futurs accueillis, une carte IGN de votre secteur, avec la possibilité d'intégrer des circuits de randonnée balisés ou home made, les sites et panoramique à voir qui sont inscrits nulle part, les bonnes adresses et plein d'autres choses... Laissez libre cours à votre imagination!

Accéder au site : <https://macarte.ign.fr/>



APPRENEZ À UTILISER DES PHOTOS EN RESPECTANT LE DROIT À L'IMAGE ET LE DROIT D'AUTEUR

Aujourd'hui, il est très facile et nécessaire d'utiliser des photographies numériques. On les trouve facilement sur le web ou on les réalise facilement avec nos téléphones. On les publie également très simplement sur nos sites web ou nos réseaux sociaux. Mais il est important de garder en tête le respect du droit à l'image et du droit d'auteur.

Ces informations peuvent vous servir autant pour les photographies qui sont utilisées dans le réseau Accueil Paysan que pour l'utilisation que vous en faites pour vos structures.

LE DROIT À L'IMAGE - Source : service-public.fr

1- PHOTOS SANS ACCORD NÉCESSAIRE

La diffusion de certaines images ne nécessite pas l'accord de la personne photographiée ou filmée, sous réserve du respect de sa dignité.

- Si la personne n'est pas facilement reconnaissable (de dos, visage couvert ou caché... la photo ci-après est un bon exemple)
- Image d'un groupe ou d'une scène de rue dans un lieu



public si aucune personne n'est individualisée et dans la limite du droit à l'information

- Image d'un événement d'actualité ou d'une manifestation publique dans la limite du droit à l'information et à la création artistique
- Image d'une personnalité publique dans l'exercice de ses fonctions si le but de l'image est d'informer (un élu par exemple)
- Image illustrant un sujet historique

2- PHOTOS AVEC ACCORD NÉCESSAIRE

Il est nécessaire d'avoir l'accord écrit d'une personne pour utiliser son image (diffusion, publication, reproduction ou commercialisation).

Avant d'utiliser l'image d'un mineur, l'autorisation des parents (ou du responsable légal) doit obligatoirement être obtenue par écrit. Il n'y a pas d'exception, y compris pour le journal et l'intranet d'une école. Pour un groupe d'enfants, l'autorisation écrite des parents de chaque enfant est obligatoire.

3- LES RISQUES ENCOURUS

Photographier ou filmer une personne dans un lieu privé ou transmettre son image, sans son accord, est sanctionné d'un an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

Publier l'image sans l'accord de la personne est sanctionné d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

Mais dans un premier temps, en cas de litige, la première action proposée est la demande de retrait de l'image.



Image src: <http://www.forum-avignon.org/fr/propriete-intellectuelle-et-droit-dauteur>

LE DROIT D'AUTEUR

1- LES DROITS PATRIMONIAUX

Le droit patrimonial souligne l'appartenance d'une œuvre à un auteur. Il accorde à ce dernier la liberté d'exploiter sa création, de la représenter ou de la reproduire à sa guise, dans un but lucratif ou non. Le droit patrimonial permet également à l'auteur d'accorder ou non l'autorisation, à un tiers, d'exploiter son œuvre contre rémunération.

Le droit patrimonial englobe une série de droits, à savoir :

- Le **droit de représentation** permet à l'auteur de diffuser de lui-même, ou par le biais d'un tiers, son œuvre par tous les moyens.
- Le **droit de reproduction** offre à l'auteur la possibilité d'autoriser l'enregistrement de son œuvre sur des supports, et par un procédé préalablement défini par lui-même, à des fins de diffusion.
- Le **droit de suite** grâce auquel l'auteur a la possibilité de participer au produit de la revente ultérieure de ses œuvres. Il s'applique notamment aux graphistes et aux plasticiens.
- Le **droit de destination** permet à l'auteur de faire respecter l'objectif premier de son œuvre: sensibilisation, divertissement, culture, etc.

➔ Ces droits peuvent être cédés à l'aide d'un contrat, avec ou sans rémunération.

2- LES DROITS MORAUX

Par définition, le droit moral est rattaché à la personne de l'auteur. Ce dernier jouit ainsi du droit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre. Aussi, le droit moral englobe les droits suivants :

- Le **droit de divulgation** s'applique à l'auteur et à ses ayants droit. Il leur permet notamment de décider du caractère public ou non, des conditions et des procédés d'exploitation d'une œuvre signée par l'auteur.
- Le **droit de paternité**, l'auteur peut légalement se faire connaître en tant qu'auteur d'une œuvre rendue publique, sous un pseudo, sous couvert de l'anonymat ou sous son identité réelle. Il peut également interdire à toute tierce personne d'usurper la paternité de son œuvre.
- Le **droit au respect de l'œuvre** couvre l'auteur si ce dernier s'oppose à la modification de son œuvre sous quelque forme que ce soit.
- Le **droit de retrait** et de repentir permet à l'auteur de mettre fin à un contrat d'exploitation et à la diffusion de son œuvre à la suite d'un contrat de cession des droits. Même s'il n'est soumis à aucun devoir de justification, il devra s'acquitter d'une juste indemnisation envers le concessionnaire.

➔ Ces droits sont incessibles et immuables

RESPECTER CES DROITS EN FAISANT SIGNER

DES AUTORISATIONS

Pour vous prémunir de ces droits, vous pouvez faire signer des autorisations aux personnes que vous photographiez et/ou aux photographes qui vous donnent une de leur photo.

- **Droit d'image** : autorisation de reproduction, de représentation et de diffusion d'image
- **Droit d'auteur** : autorisation de reproduction, de représentation et de diffusion d'une œuvre

Ci-dessous, toutes les autorisations à signer pour le réseau.

Vous pouvez aussi récupérer ces documents au format Word pour les adapter une utilisation pour votre structure :

[Bulletins-autorisation-auteur+image.PDF](#) : Télécharger

[Bulletins-autorisation-auteur+image.WORD](#) : Télécharger

Vous pouvez aussi récupérer un document qui récapitule toutes les informations concernant les droits photographiques, avec les autorisations liées : [Télécharger](#)

AGENDA

Formation :

- Accueil Social dans l'Aude : 11-12 mars : [info-inscription](#)
- Labellisation Pas à Pas (intervenant FNAP) : [info-inscription](#)
 - mardi 16 Mars dans le Gers,
 - mercredi 17 Mars dans l'Aude,
 - jeudi 18 mars dans l'Hérault.

La Com' :

- Salon ouvert «Conf» du 27/02 au 7/03 : <https://lc.cx/SalonConf>
- Salon Vivre Nature Toulouse – le mot des organisateurs : «La situation sanitaire et les restrictions imposées par l'état d'urgence sanitaire, comme la fermeture des Parcs des Expositions, la limitation des déplacements et des rassemblements... et le manque de visibilité nous empêchent d'organiser le salon Vivre Nature qui devait se dérouler les 26, 27 & 28 mars 2021 au nouveau Parc des Expositions et Centre de Conventions de Toulouse : le MEETT.

Aussi nous sommes en attente d'une autre date en mai ou juin, en fonction des protocoles sanitaires et restrictions administratives

qui seront annoncés dans les prochaines semaines.

Dans cette attente, nous reviendrons vers vous un peu plus tard :

- pour vous donner une date de report, en mai ou juin, du salon qui aurait dû se dérouler en mars 2021,
- Si les circonstances ne le permettent pas, le report sera donc, si possible, pour le salon des 4, 5 & 6 septembre 2021.»
- Dépliant régional 2021 : sortie prévue fin février,
- Livret Accueil Social en Occitanie : sortie prévue fin mars,
- Guide du porteur de projet en agritourisme : sortie prévue fin mars.

Autre :

- Rencontres Nationales Accueil Paysan 20-21 mars en Savoie. [Inscription](#)



PRÉSENTATION D'UN SÉJOUR AU MAS DE LA BOHÊME, EN AVEYRON

Séjournes nature au Mas de la Bohême en Aveyron pour fêter à deux votre événement

Sur deux jours dont une nuit, tout un programme...

Arrivée jour 1 à 14 h

* Départ lendemain 10 h - Au choix :

- Sortie découverte à 1128 m : observation des coccinelles et vue à 360° sur les grands espaces et viaduc de Millau
- Sortie découverte dans la forêt enchantée : arbres fantastiques au milieu de nulle part!
- Sortie relaxation sur le chemin de la zénitude avec détente et méditation près du ruisseau

Tout compris avec :

- *Apéritif maison
- *Assiette paysanne complète colorée Aveyron (menu complet pris dans la chambre ou en terrasse)
- *Nuit en chambre d'hôtes
- *Petit-déjeuner gourmand
- *Petit cadeau nature de bienvenue...

La beauté est dans les yeux de celui qui regarde...

Réservations auprès de Nadine Séguret-Albouy
06 33 33 13 53

www.accueil-paysan.com/fr/catalog/structure/1243/

Remerciements pour le soutien de nos partenaires sur l'ensemble de nos actions



Et retrouvez nous sur : @AccueilPaysanOccitanie

